

(10) C.P. No 1788, daté le 16 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 1er mars 1910, modifiant l'article 29 des règlements qui régissent l'exploitation des mines de quartz, approuvés par l'arrêté en conseil du 13 août 1908.

(11) C.P. No 1795, daté le 12 août 1911, confirmant l'arrêté en conseil du 20 avril 1910, modifiant les règlements établis en vertu de l'arrêté en conseil du 2 juin 1909, au sujet du mode d'octroi des forces hydrauliques en rapport avec les terres fédérales dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.

(12) C.P. No 1798, daté le 12 août 1911, remettant en vigueur et donnant force et effet au règlement approuvé par l'arrêté en conseil du 21 janvier 1910, au sujet des droits payables sur permis de coupe de bois en vertu de licences forestières émises pour des zones de terres non arpentées et qui, après arpentage, sont devenues terres des écoles.

(Copies de chacun des arrêtés en conseil ci-dessus, ont été déposées devant la Chambre le 7 février 1912, pour l'approbation de la Chambre sous le régime de l'article 77 de la dite loi.)

(13) C.P. No 1951, daté le 12 octobre 1910, réservant à la Couronne, pour l'usage de la marine canadienne de Sa Majesté, le droit de préemption, quand il sera nécessaire, de tout le pétrole brut, ou ses produits, obtenu en vertu des permis de pétrole.

(14) C.P. No 2102, daté le 13 décembre 1910, accordant pour une période de dix ans à compter du 1er janvier 1911, exemption de droit régalien sur les produits des mines de cuivre.

(15) C.P. No 62, daté le 24 janvier 1911, modifiant le paragraphe (i) de l'article 8 des règlements approuvés par l'arrêté en conseil du 2 juin 1909, régissant l'octroi de privilèges de forces hydrauliques dans les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des territoires du Nord-Ouest.

(16) C.P. No 152, daté le 30 janvier 1911, modifiant l'alinéa (m) du numéro 17 des règlements qui régissent l'octroi des permis annuels de coupe de bois sur les terres fédérales.

(17) C.P. No 440, daté le 4 mars 1911, autorisant la conversion, en certain cas, d'inscriptions de préemption en ventes ordinaires, subordonnement à l'accomplissement des obligations ordinaires de homestead.

(18) C.P. No 417, daté le 11 mars 1911, modifiant les règlements relatifs et l'aliénation des droits de pétrole et de gaz naturel.

(19) C.P. No 1038, daté le 24 mai 1911, modifiant l'alinéa (f) du permis annuel au sujet des limites forestières sur les terres fédérales.

(20) C.P. No 1319, daté le 6 juin 1911, autorisant la location des terres des écoles dans la province du Manitoba, pour les fins de la coupe du foin.

(21) C.P. No 1343, daté le 6 juin 1911, modifiant les règlements relatifs à l'aliénation des *claims* de mines de quartz, établis par l'arrêté en conseil du 13 août 1908.

(Copies de chacun des décrets en conseil ci-dessus, ont été déposées devant cette Chambre le 1er décembre 1911, pour approbation par cette Chambre, sous le régime de l'article 77 de la dite loi.)

2. Arrêtés en conseil édictés par Son Excellence le Gouverneur général en conseil, sous le régime de la loi du Parc des Montagnes Rocheuses, chap. 60 des Statuts Révisés du Canada, aux dates mentionnées respectivement, savoir:—

(1) C.P. No 1869, daté du 26 septembre 1910, modifiant les règlements pour les parcs nationaux, approuvés par décret en conseil du 21 juin 1909.